



# DÉLIBÉRATION

## du 17 septembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/09/2024</u> Publiée, le <u>19/09/24</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. Mme Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Philippe THIBAUDEAU <u>Date de la convocation</u> : 11 septembre 2024
Délibération n°24.6.12	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <i>Suppression d'un poste d'adjoint</i>

**Madame le Maire expose aux élus que Anne-Marie HENRY, 4<sup>e</sup> adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités a souhaité quitter le Conseil Municipal. Sa démission a été acceptée par le Préfet et notifiée le 29 août 2024.**

En application de l'article L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se réunir sous quinzaine après notification de l'acceptation de la démission par le Préfet soit pour supprimer le poste d'adjointe soit pour élire une nouvelle adjointe (en conformité avec le principe de parité).

**Madame le Maire explique qu'en l'absence de femme souhaitant reprendre le poste d'adjointe aux affaires sociales et solidarités, il est proposé de réduire le nombre de postes d'adjoints à 7 (au lieu de 8), Madame le Maire reprenant temporairement la délégation affaires sociales et solidarités, dans l'attente d'une réflexion sur la réorganisation des délégations.**

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-2 et L.2122-14 ;*

*Vu la délibération numéro 21.6.16 en date du 2 novembre 2021 fixant le nombre d'adjoints à 8 ;*

*Vu la démission de Anne-Marie HENRY de son poste d'adjointe et son acceptation par le Préfet notifiée le 29 août 2024 ;*

*Vu la présentation faite ;*

*Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Mésanger est de 27, le nombre d'adjoints au Maire ne peut dépasser 8 ;*

*Considérant qu'aucune femme ne souhaite reprendre le poste d'adjointe aux affaires sociales et solidarités et qu'il convient ainsi de réduire le nombre d'adjoints au Maire à 7 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint, portant le nombre total d'adjoints au Maire à 7.

Philippe THIBAUDEAU  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240917-24615d-DE  
Reçu le 19/09/2024